

DEMANDE DE PERMIS D'ACCÈS A LA BAIE DE GRANVILLE

(Arrêté ministériel du 2 décembre 2005 modifié portant création d'un permis d'accès pour l'exercice de la pêche professionnelle dans le secteur de la baie de Granville)

À RETOURNER AU PLUS TARD LE 1^{er} DÉCEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ANNÉE POUR LAQUELLE L'AUTORISATION EST DEMANDÉE
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer/délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) d'immatriculation du navire

ANNÉE

<input type="checkbox"/> Permis d'accès (navire immatriculé SM, SB ou PL)	<input type="checkbox"/> Permis d'activité (navire <u>non</u> immatriculé SM, SB ou PL)
---	---

NOM DU NAVIRE : _____

IMMATRICULATION DU NAVIRE : _____

LONGUEUR HORS-TOUT : _____

PUISSANCE MOTRICE (KW) : _____ JAUGE (UMS) _____

NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE : _____

ADRESSE : _____

UTILISANT DES ARTS : traînants (chaluts, dragues...)
 dormants (filets, casiers...)

SECTEUR(S) PARTICULIER(S) SOLLICITE(S)

Zone C
(Navires dont la longueur hors tout n'excède pas 16 mètres et la puissance moteur 331 kW, dans la limite de cinq navires pour la Bretagne)

Zone D
(Navires fileyeurs immatriculés SM dont la longueur hors tout n'excède pas 15 mètres et la puissance moteur 331 kW dans la limite de six navires, aux seules fins de pratiquer la pêche au filet fixe)

Zone D1
(Couple navire/armateur titulaire de la licence bulot délivrée par le CRPME de Bretagne ou le CRPME de Normandie)

PORT D'ARMEMENT : _____

PRÉSENTATION DU PROJET PROFESSIONNEL : _____

Fait à _____ le _____

Signature _____